Châteauroux, le 04/10/2018

COMPTE-RENDU du CTL du 04/10/2018

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mme DESLANDES, Mme FORE, M.PRIEUR
M.BEAUJEAN, secrétaire.
Représentants du personnel : RENAUD Sylviane, OBLIN Pierre, FOURNIER Gaëlle, COMBES Marie-Caroline pour FO-DGFiP.
Le CTL s'est ouvert à 9 h 30.

1°) Approbation des PV du CTL du 13 avril 2018, du CTL du 28 juin matin, et du CTL du 28 juin après-midi (pour avis) :
Pour à l'unanimité, moins une organisation syndicale qui n'a pas pris part au vote, n'ayant pas participé à ces CTL.

2°) Projet de fusion du SPFE de Châteauroux 1 avec le SPF de Châteauroux 2 (pour avis) :
La Direction nous a présenté cette fusion comme un projet innovant, dont l'objectif est de renforcer le pilotage métier, tout en mutualisant les savoirs.
Cette évolution est tout de même dans les tuyaux depuis plusieurs années. Lons-le-Saulnier (Jura) est le site retenu pour être le pilote de ce type de fusions ; de ce que l'on a pu apprendre, la fusion définitive prévue initialement le 7 novembre, est repoussée au 14 novembre, en espérant que toutes les problématiques constatées seront résolues d'ici là.
Malgré notre demande, nous n'avons pas pu avoir de retour sur les premiers tests effectués. Il nous a seulement été spécifié que la fusion des SPFE 1 et SPF 2 de Châteauroux serait repoussée à février 2019 dans le meilleur des cas.
La Direction nous a aussi affirmé qu'aucun autre site ne serait fusionné si la fusion de Lons-le-Saulnier échouait, ce dont nous avons pris acte.
Le CHSCT a été sollicité à ce sujet le 2 octobre dernier ; la Directrice nous a fait connaître l'avis formulé par ce dernier, dont vous trouverez le détail dans le compte-rendu joint.
La Direction souhaitait un vote sur le principe. Devant l'incertitude complète de la réussite de ce projet, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre.
Un CTL sera reconvoqué sur ce sujet le vendredi 12 octobre matin.

3°) Point d'étape de l'expérimentation relative à l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) déployé au SIP de La Châtre (pour information) :
Le SIP de La Châtre est site expérimentateur depuis le 4 juin 2018. Les rendez-vous peuvent être pris par plusieurs canaux : à l'accueil physique, par téléphone, ou par internet sur impots.gouv.fr, même sans avoir créé son espace particulier.
La durée moyenne de rendez-vous retenue est de 20 minutes, et cinq contrôleurs sont affectés à cet accueil.
Selon les premières constatations, aucun des onze rendez-vous accordés n'aurait été pris par internet, mais tous lors d'une visite à l'accueil primaire.
Dans ce cadre, la procédure de contre-appel n'a jamais été utilisée.
Devant ce petit nombre de rendez-vous, aucun problème particulier n'a pu être décelé.
Le déploiement devrait s'effectuer sur l'ensemble des SIPE du département, et sur le SIP de Châteauroux, au cours du 1er trimestre, alors qu'il était prévu que le déploiement au niveau national soit terminé au 31 décembre 2018.
Il y aurait d'autres services volontaires, mais nous n'avons pas pu savoir lesquels.
Malgré tout, il semblerait que ce système mis en place depuis un moment par des départements plus gros ne pose pas de problèmes et soit apprécié tant par les agents que par les usagers.
FO-DGFiP ne s'oppose pas par principe à ce type d'accueil qui semble apporter un certain confort aux usagers, et dans certains cas, faciliter le travail des agents qui peuvent préparer l'entretien en amont. Toutefois, de nombreuses questions restent en suspens quant à son utilisation quotidienne. Nous serons vigilants sur les moyens mis en place, ainsi que sur les éventuelles retombées négatives sur le fonctionnement de l'accueil primaire.
Ce sujet fera l'objet d'un vote du CTL début 2019.

4°) Point d'étape sur la préfiguration du transfert de la mission « paye » du service RH de la DDFiP 36 vers le CSRH de Tours (pour information) :

Depuis le mois de juillet, nos payes ne sont plus effectuées par le service RH de la DDFiP 36, mais par le CSRH (Centre de Services RH) de Tours.

Si aucune anomalie ne semble s'être produite, il n'en demeure pas moins que les échanges sont journaliers entre ces deux services, afin de régler les problèmes en amont. Où est donc l'économie d'un emploi qui a été supprimé depuis le 1er septembre à la DDFiP de l'Indre ?
Même si l'on peut comprendre que les périodes de transition sont difficiles, il n'y a, comme d'habitude, aucune transition sur les suppressions d'emplois ...
Dans le gain de temps évoqué par la Direction, en justification de la suppression d'un emploi, voici le bulletin de paie dématérialisé, via le site ENSAP !
A priori, 90 % des agents de l'Indre auraient activé leur compte à ce jour. Réglementairement, si les employés du privé peuvent demander que leur soit fourni un bulletin de salaire papier, il n'en est pas de même pour les agents de la fonction publique, sauf dans deux cas particuliers : ne pas avoir accès à un ordinateur sur son lieu de travail, ou être en arrêt maladie.

5°) Affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP (pour information) :
Selon la volonté présidentielle, la transparence en matière de qualité et d'efficacité des services publics devra s'afficher tant sur la qualité rendue (mesure de la performance) que sur la qualité perçue (satisfaction de l'usager).
Sept indicateurs ont donc été retenus dont quatre seront mesurés en 2018, deux de plus en 2019 et enfin un dernier qui viendra s'ajouter en 2020.
Des indicateurs seront mesurés au niveau national et d'autres le seront structure par structure.
Si certains de ces indicateurs sont facilement mesurables (taux de réclamations traitées dans le délai d'un mois), il n'en est pas de même pour mesurer le taux de satisfaction des usagers à l'issue de leur rendez-vous (le SIP de La Châtre sera le seul site impacté en 2018) . Aucune explication satisfaisante n'a pu nous être fournie et nous resterons donc très vigilants tant sur la façon de collecter ces avis que sur l'utilisation qui sera faite des résultats.
Il est bien sûr impensable que nos collègues ainsi « jugés » subissent les conséquences de mécontentements liés aux conditions de travail dégradées que nous fait subir l'Administration, comme il est tout aussi impensable que soit établi un « classement » entre les services qui pourrait servir à la rémunération au mérite.

6°) Création d'une commune nouvelle « Levroux » en lieu et place des communes de « Levroux » et « St Pierre de Lamps » par arrêté préfectoral du 24 août 2018
Ce point n'a été abordé que pour information, cette décision échappant complètement à la DGFiP.
Même si cette opération ne pose pas de problèmes techniques pour l'application Hélios, il n'en est pas de même dans d'autres domaines, surtout quand la nouvelle commune fusionnée porte le même nom que l'une d'entre elles, et encore moins quand on en est à la 3ème mouture pour ce qui concerne Levroux qui a déjà absorbé la commune de Saint Martin de Lamps.
En effet, le Levroux d'origine est une personne morale, Levroux fusionnée avec Saint Martin de Lamps devient une nouvelle personne morale et Levroux fusionnée avec Saint Pierre de Lamps devient une 3ème (nouvelle) personne morale.
Comprenne qui pourra !!
Des risques conséquents de confusion d'identification foncière ne semblent pas émouvoir qui que ce soit. Après tout, qui vivra verra .

7°) Questions diverses
Accès au CDFiP de Châteauroux :
L'utilisation imposée de badge (payant en cas de perte) pour accéder ou pour sortir de son lieu de travail suscite bien des mécontentements. En effet, surtout pour le portillon, le problème se révèle être le même, si ce n'est pire, qu'avec le digicode. Il faut toujours accompagner les derniers visiteurs, qu'il pleuve, neige ou vente, et il faut aussi avoir son badge à portée de main.
Ce nouveau système a été mis en place par mesure de sécurité, nous dit-on. Ce motif serait recevable si les grilles mises en place avaient une hauteur dissuasive, or, ce n'est pas le cas.
La Direction va expertiser (encore) ce problème.

Sécurité-menace terroriste :
La Direction nous a informés qu'une documentation sur ce sujet allait être diffusée aux agents et aux chefs de service, qu'une analyse des bâtiments en termes de sécurité allait être réalisée et que des discussions avec tous les agents allaient se dérouler.
Ce sujet reviendra à l'ordre du jour d'un prochain CTL et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

La réunion s'est terminée à 12 h 05.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Centre des Finances Publiques de Buzançais
9 Rue de la République
36500 BUZANCAIS
Tél : 02.54.84.24.25 Mail : fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr